

# INFORMATION

En cette période de confinement, le CRR Montpellier 3M applique le décret 2020 –1310 du 29/10/2020 :

Seuls les élèves inscrits :

- dans les dispositifs CHAM/D (du CE1 à la terminale)
- en cycles 3 (orientation, amateur, spécialisé)
- en classes préparatoires

ont accès aux cours en présentiel et aux bâtiments.

Pour les élèves inscrits en éveil, cycles 1 et 2 (hors temps scolaire), un dispositif de suivi pédagogique à distance est proposé.

L'administration de l'Espace Archevêché ne reçoit du public que sur rendez-vous.